

Le Maire atteste le caractère
exécutoire du présent arrêté,
publié le 22/12/2023

ARRETE DU MAIRE

N° 23T110

Portant autorisation de circulation
sur le chemin de Kerguiniou, et
les voies de Convent Le Du,
Penn An Nec'h, Coat Arzur, Ty
ar C'hreyo, Coadic Gouet et
chemin de Coat Frec
du 05/02/2024 au 05/08/2024

Le Maire de la Commune
de PLOUBEZRE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Voirie Routière ;
VU le Code de la Route et notamment ses articles R 44 et R 25 ;
VU l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 approuvant la huitième partie du livre 1 de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire) ;

Considérant la demande de l'entreprise INEO RESEAUX CENTRE ATLANTIQUE domiciliée au 2 route des Vallées – Bonneuil de Verrines CELLES SUR BELLE (79 370) pour des travaux de restructuration HT/BT SDE22 ;

Considérant que par mesure de sécurité il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement sur le chemin de Kerguiniou, et les voies de Convent Le Du, Penn An Nec'h, Coat Arzur, Ty ar C'hreyo, Coadic Gouet et chemin de Coat Frec;

- A R R E T E -

ARTICLE 1 – du 05/02/2024 au 05/08/2024, de 8h à 18h, la circulation des véhicules sur le chemin de Kerguiniou, et les voies de Convent Le Du, Penn An Nec'h, Coat Arzur, Ty ar C'hreyo, Coadic Gouet et chemin de Coat Frec, est soumise aux prescriptions suivantes :

- Le stationnement de toutes catégories de véhicules sera interdit de 8 heures à 18 heures à hauteur de la zone de chantier ;
- La circulation sera interdite dans les deux sens ;
- L'accès aux riverains sera autorisé, sous réserve de la compatibilité de cet accès avec la sécurité ;
- L'entreprise chargée des travaux sera en charge de sécuriser la circulation et le stationnement durant les travaux,

ARTICLE 2 - la signalisation réglementaire matérialisant l'article 1 sera mise en place par l'entreprise INEO RESEAUX CENTRE ATLANTIQUE de jour comme de nuit. Par ailleurs, l'ensemble de la voirie sera remis en bon état à l'issue du chantier par le demandeur.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes - 3 Contour de la motte - CS 44416 - 35044 Rennes cedex dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 – Une Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant des sapeurs pompiers de Lannion ;
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ;
- L'entreprise INEO RESEAUX CENTRE ATLANTIQUE ;
- Les services techniques de Ploubezre ;

Fait à Ploubezre Le 18 décembre 2023

Le Maire,
Brigitte GOURHANT